

Sales and Trading Services
SUSA 2

Patrick Ruoss
Vice President
+41 44 333 26 72
patrick.ruoss@credit-suisse.com

Aux investisseurs des fondations de placement
Credit Suisse
(Groupes de placement prenant en compte les
critères ESG uniquement; liste séparée.)

22 octobre 2019

Lettre aux déposants

Modification des directives de placement concernant les investissements durables

Madame, Monsieur,

Dans notre société d'aujourd'hui, une importance croissante est accordée à l'exigence de responsabilité et de transparence dans le domaine des affaires. C'est pourquoi les investisseurs professionnels comme privés sont de plus en plus appelés à intégrer le thème de la durabilité à leurs décisions d'investissement. Le marché de l'investissement durable croît de façon exponentielle.

Dans ce contexte, Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA a développé au cours des dernières années une approche d'investissement durable qui, à côté de l'analyse financière classique, tient compte de différents critères écologiques, sociaux et entrepreneuriaux dits critères ESG.

Les critères ESG sont ainsi inclus dans les principaux processus de placement. D'une part, ils entrent en ligne de compte dans la définition de l'univers de placement et influent sur les décisions d'investissement quotidiennes. D'autre part, ils servent de ligne directrice pour l'exercice des droits de vote et constituent un indicateur dans le dialogue avec les entreprises (Active Ownership).

En matière de placements immobiliers également, Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA a mis au point une solution complète, qui comprend essentiellement trois initiatives. Les nouvelles constructions sont soumises à des critères de durabilité et à des normes reconnues (greenproperty, Minergie). Les objets existants sont contrôlés et améliorés en permanence afin d'optimiser leur efficacité énergétique et de réduire au minimum les émissions de CO₂. Enfin, chaque année, la performance ESG est mesurée et un benchmarking est réalisé au moyen du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB).

Au travers de cette approche d'investissement ESG, le Credit Suisse souhaite vous offrir un meilleur accès à des placements à la fois intéressants sur le plan écologique et social et générateurs de rendements élevés sur le long terme. Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche d'investissement ESG du Credit Suisse sur le site Internet: www.credit-suisse.com/am/esg

Les deux fondations de placement du Credit Suisse (CSF et CSF 2) visent également à vous proposer des véhicules de placement durables à l'avenir. C'est pourquoi dans un premier temps, **à partir du 31**

octobre 2019, les **fortunes mixtes gérées activement de CSF et CSF 2** (exception: CSF Mixta-LPP Basic) et les **groupes de placement à revenus fixes de CSF** passeront à une approche d'investissement durable. Les groupes de placement immobilier **CSF Real Estate Switzerland, CSF Real Estate Switzerland Residential, CSF Real Estate Switzerland Commercial et CSF Real Estate Germany** participent chaque année au benchmarking GRESB.

Dans un second temps (prévu pour l'année 2020/2021), ce changement devrait également concerner les groupes de placement à gestion passive de CSF et CSF 2. Cette étape dépendra cependant de la disponibilité de l'indice de référence correspondant.

En raison des modifications mentionnées précédemment, les produits qui prennent désormais en compte les critères ESG sont explicitement identifiés comme tels dans les directives de placement. Les nouvelles directives de placement de CSF et de CSF 2 entrent en vigueur le 31 octobre 2019. Ces documents sont disponibles sur la page d'accueil des fondations de placement à l'adresse www.credit-suisse.com/fondationdeplacement, rubrique «Aspects juridiques».

Si vous avez des questions à ce sujet, votre conseiller clientèle se tient volontiers à votre disposition.

Nous vous remercions de votre confiance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Lettre sans signature